

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JAUDONNIERE
DU MARDI 7 FEVRIER 2023 À 20 H 30**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA JAUDONNIERE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann PELLETIER, Maire.

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Présents : Yann PELLETIER ; Bernard FICHET ; Sylvain BOISSEAU ; Stève BIBARD ; Céline MAINGAUD ; Chloé GABORIT ; François BAUBINEAU ; Sylvie WARNEZ ; Nelly COFFINEAU ; Véronique NUNES GOUVEIA ; Julien QUECHON.

Absents : Marie-Reine PUBERT ; Stéphane RENAUDIN ; David DA SILVA; Thierry RIVASSEAU.

Secrétaire de séance : Céline MAINGAUD

ORDRE DU JOUR :

- Choix du nom du futur lotissement + demande assujettissement à la tva
- Compte rendu des commissions
- Feu d'artifice : stage pour certification de qualification
- Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant à l'assemblée de désigner un secrétaire.

Madame Céline MAINGAUD a été choisie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du conseil à formuler des remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023 est ensuite définitivement adopté.

Avant de traiter les sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points supplémentaires, soit : la cession d'un terrain rue de l'église et la couleur des lampadaires dans le village de Pareds.

⇒ CREATION D'UN LOTISSEMENT - DENOMINATION – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations du 2 mars 2021 et du 8 novembre 2022, il a été décidé d'acquérir la parcelles cadastrée section ZM n°95 (provenant de la division de la parcelle ZM n°66) en vue de procéder à l'aménagement d'un lotissement communal et ainsi répondre aux besoins de la Commune en matière d'habitat.

L'estimation des aménagements est à réaliser et le prix de vente sera fixé à l'issue des travaux de viabilisation. Cependant, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour ce nouveau lotissement qui retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Monsieur le Maire ajoute, qu'au préalable, il convient d'attribuer un nom à cette future zone pavillonnaire et communique les suggestions des habitants, reçues suite au sondage réalisé par le biais du journal d'information communal.

Très peu de propositions ont été reçues et certaines plutôt fantaisistes. Une émanant de Céline DUCEPT retient l'attention des membres du Conseil : Lotissement « La Prairie ».

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↪ APPROUVE la création du lotissement communal situé Route du Pré de la Cure,
- ↪ DECIDE de dénommer ce secteur résidentiel « Lotissement de la Prairie »,
- ↪ DIT que la voie interne à ce lotissement portera le nom de « Rue de la Prairie »,
- ↪ CREE le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement de la Prairie »,
- ↪ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

⇒ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS

➤ Foyer des Jeunes

La commission préconise de libérer ce local et demande qu'un courrier soit adressé aux jeunes pour les inviter à évacuer le matériel.

Monsieur FICHET ajoute avoir rencontré Bastien DUCEPT et Jérémy HERPIN qui seraient disposés à « relancer » le foyer des jeunes.

Madame COFFINEAU intervient pour rappeler que le matériel n'appartient pas en totalité aux jeunes actuels mais que certains meubles ont été donnés par des personnes autres que les usagers.

Elle évoque l'argent disponible sur le compte bancaire et propose la tenue d'une réunion pour procéder à la dissolution de l'association.

Monsieur FICHET insiste sur la libération du local qui pourrait servir à d'autres activités : fêtes de famille, réunions d'associations ...

Monsieur BOISSEAU préconise de chauffer le bâtiment.

Monsieur BIBARD confirme la nécessité de nettoyer ce foyer.

Il est aussi proposé de libérer le préau encombré par les pièces de la scène démontée à la salle des fêtes.

Il est aussi nécessaire de procéder à un contrôle de l'électricité.

➤ Garage Calandreau

Monsieur FICHET renouvelle sa proposition d'organiser un vide-maison avec l'aide des membres du Comité des Fêtes pour ainsi collecter de l'argent qui servira à acheter du matériel à disposition des associations.

➤ Ecole

La commission préconise d'équiper les classes d'éclairage à leds avec variateurs pour engendrer des économies d'énergie.

Monsieur BAUBINEAU explique que tout en réduisant le nombre de luminaires on a réduit la consommation et ajoute qu'actuellement beaucoup de centrales photovoltaïques sont installées en autoconsommation pour les écoles.

Monsieur le Maire affirme que l'augmentation du coût de l'énergie devrait être limitée compte tenu du retour au tarif réglementé.

Monsieur BAUBINEAU met en garde sur les études qui peuvent être réalisées pour l'installation des pavés leds car elles peuvent ne pas être comparables et propose le nom d'une entreprise.

Ces travaux pourraient être subventionnés au titre des Fonds Verts mais les dossiers doivent être déposés avant le 28 février.

L'éclairage de l'école pourrait être revu mais aussi celui de la mairie et de la salle des fêtes.

➤ Mairie

La commission n'a pas jugé nécessaire de changer les ouvertures de la mairie mais éventuellement de remplacer les radiateurs par un système plus performant.

➤ Salle des fêtes

Il convient de faire intervenir une entreprise pour solutionner le problème de fuite sous la fenêtre.

➤ Tarif de location de la salle des fêtes

Afin de sensibiliser les usagers de la salle aux économies d'énergie, la Commission propose de relever le compteur avant et après chaque utilisation.

Monsieur BAUBINEAU se dit favorable car cela oblige les utilisateurs à faire attention.

Monsieur BOISSEAU fait remarquer qu'actuellement il est déjà appliqué un tarif « été » et un tarif « hiver » et que, pour lui, ce dispositif est plus gérable.

Madame COFFINEAU souligne que « c'est dans l'air du temps » de maîtriser le coût de l'énergie.

Monsieur BOISSEAU indique que l'augmentation du coût de l'électricité justifierait la revalorisation des tarifs de location de la salle.

Monsieur FICHET suggère de faire payer les kilowatts/heure consommés à chaque location de la salle.

Monsieur BOISSEAU avance que c'est compliqué pour une association de maîtriser le coût de l'énergie en recevant du public.

Monsieur le Maire déclare qu'il serait plus équitable de faire payer les kilowatts/heures car sinon celui qui fait attention paie pour celui qui gaspille.

Les tarifs de location de la salle des fêtes seront débattus lors d'une prochaine réunion.

- La commission préconise un câblage internet à la salle des fêtes.

⇒ COMMISSION VOIRIE

Monsieur BOISSEAU liste les différents points abordés :

- Prévoir un panneau « stop » à la sortie du lotissement Les Jonquilles
- Prévoir un panneau « voie sans issue » à l'entrée du village de Pied Sec
- Rien à prévoir au niveau des fossés
- Point à temps : 5 tonnes de matériaux seront suffisantes car il y a moins de routes détériorées que l'an dernier
- Revoir l'Agence Routière pour remédier au « faiénçage » de la Rue de la Poste
- Prévoir de faire des « saignées » sur les routes
- Des travaux de réfection de voirie en bicouche seraient nécessaires :
 - ✓ Route de la Lènerie
 - ✓ Route de la Reinière
 - ✓ Chemin de la Brelézière
 - ✓ Route du Grand Mitteau
- Prévoir de refaire la banquette (passage du car) Rue du Carribot

➤ Effacement des réseaux dans le village de Pareds

Monsieur BOISSEAU rend compte de l'avancement des travaux d'effacement des réseaux dans le village de Pareds :

- Mise en œuvre du goudron sur les chaussées mi-février/début mars
- Compte tenu du mauvais état du réseau d'eaux pluviales, il serait nécessaire de faire passer la caméra

- Les candélabres

Monsieur BOISSEAU informe que les luminaires ont été commandés par le SYDEV sans réelle concertation avec la Commune (sur chaque compte rendu de réunion de chantier on retrouve la mention « RAL à confirmer »).

Il indique que deux types d'éclairage peuvent être installés :

- Un éclairage dit « d'ambiance » positionné tous les 25 mètres,
- Un éclairage dit « fonctionnel » : mât simple avec luminaire.

C'est ce deuxième modèle qui a été préconisé pour le village de Pareds et positionné à chaque intersection. Mais le SYDEV a commandé les luminaires de couleur rouge brun ce qui ne fait pas l'unanimité au sein de la commission voirie et du conseil.

Les conseillers municipaux, domiciliés au village de Pareds, souhaiteraient des luminaires de couleur gris anthracite. Cette proposition sera soumise à l'approbation du SYDEV.

D'autre part, la commission préconise de faire un courrier aux habitants du village de Pareds pour recenser les projets qui auraient un impact sur la voirie et ainsi programmer la réfection des chaussées en fonction des travaux déclarés pour éviter les éventuelles dégradations a posteriori.

➤ Achat d'une balayeuse

La commission propose d'investir dans une balayeuse après avoir constaté la présence de cailloux sur une grande partie du réseau routier.

A cet effet, Monsieur BIBARD informe s'être renseigné auprès de l'entreprise EIFFAGE du coût de location du matériel et d'un chauffeur pour le balayage de la voirie estimé à 600 €.

➤ Aménagement de sécurité Route des Grands Bois

Monsieur le Maire informe avoir contacté le bureau d'études ARTELIA qui conseille de ne pas signer de contrat de maîtrise d'œuvre car le coût serait trop élevé par rapport au coût du projet.

Les membres de la commission souhaiteraient revoir le projet car ils qualifient les aménagements proposés non adaptés et sans effet sur la vitesse. Ils suggèrent l'aménagement de places de parking sur la chaussée comme dans la commune de Sigournais.

Toutefois le dossier a été validé par le Département et a fait l'objet du versement d'une subvention au titre des Amendes de Police.

⇒ COMMISSION MARCHES

La commission marchés renouvelle l'organisation des marchés pendant la période estivale de mai à septembre et annonce le programme :

- Animation confiée à des groupes en mai, juin et août
- Animation assurée par José et Véronique au 14 juillet
- Principe d'une scène ouverte en septembre

Les membres de la commission, à l'unanimité, affirment la nécessité de mettre l'accent sur la communication. A cet effet, Monsieur QUECHON présente le devis émanant de l'imprimerie FROGER pour la confection de 3000 tracts de format A5 se décomposant en 5 visuels différents, soit 500 exemplaires par marché, et de deux bâches PVC de 1 m x 3 m qui seront positionnées à des endroits stratégiques.

D'autre part, la commission souhaite associer les parents d'élèves au Marché de Noël pour éviter la tenue de deux marchés de Noël dans la commune. Ce marché pourrait se dérouler le samedi de 10 heures à 20 heures avec la présence du Père Noël en calèche. Une plus grande publicité autour de cette animation sera indispensable.

La commission, après constat du bilan de l'année 2022,

- conserve la gestion de la buvette au Comité des Fêtes,
- envisage de mettre en place des tickets « boisson » pour les groupes présents aux marchés,
- souhaite planifier les différentes tâches (montage, démontage ...) pour que tout le monde sache ce qu'il a à faire.

Monsieur QUECHON soulève le problème rencontré l'année passée de la fourniture en électricité des exposants.

Monsieur BOISSEAU suggère de louer un groupe électrogène.

Monsieur FICHET propose de contacter le SYDEV pour avoir une armoire électrique.

⇒ CITY STADE

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les parents d'élèves. 10 familles étaient représentées.

Après avoir pris connaissance de la représentation en 3D de cette structure sur le site de l'école, chacun a pu s'exprimer.

Monsieur le Maire se réjouit de ne pas avoir perçu de réactions négatives ni d'opposition virulente.

Il a entendu les inquiétudes des parents au sujet de la gêne occasionnée pour l'organisation de la fête de l'école et les craintes de Monsieur Martial BIBARD concernant le bruit que cela va provoquer.

Il ajoute que l'installation du city stade à proximité du préau de la garderie a été évoqué et que Monsieur Martial BIBARD ne serait pas opposé à céder une partie du chemin privé pour y créer un accès.

Cependant, compte tenu de la configuration du terrain, cela impliquerait la création d'une rampe pour l'accessibilité PMR.

D'autre part, l'installation éventuelle d'une caméra sur le site rassurerait les parents.

⇒ FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement deux personnes sont formées en qualité d'artificiers : Messieurs Pierre BETARD et Daniel LIEVRE. Il ajoute qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des certificats de qualification, bien que Monsieur LIEVRE, qui n'est plus élu, envisage de ne plus participer au tir du feu d'artifice.

Monsieur le Maire indique le coût du stage proposé par FILLON à Parthenay, soit 720 € sur 4 jours et ajoute avoir rencontré le responsable de Mille Feux à Sainte Gemme la Plaine.

Il informe que compte tenu de l'accident de Cholet, les dispositions en matière de stockage seront renforcées : obligation d'avoir un local sous alarme et les contrôles seront plus importants.

Monsieur le Maire demande si certains conseillers seraient disposés à suivre la formation pour tirer les feux d'artifice avec Monsieur BETARD, mais personne ne semble motivé pour faire le stage.

Monsieur QUECHON propose de faire appel à un prestataire artificier.

Monsieur BAUBINEAU pressent que dans quelques années il n'y aura plus d'artificier disponible pour le 14 juillet.

Madame MAINGAUD reconnaît que c'est contraignant le jour du 14 juillet.

⇒ VENTE DE TERRAIN RUE DE L'EGLISE

Monsieur FICHET rappelle la décision de vendre à Monsieur et Madame HENONIN une parcelle de terrain à proximité de l'atelier communal, et fait état d'une nouvelle demande de leur part au vu d'acquérir une surface plus importante.

Monsieur BOISSEAU intervient pour rappeler qu'il a été décidé de stocker les cailloux autour de l'atelier et que de ce fait, il faut prévoir l'accès aux camions de livraison.

Monsieur BAUBINEAU ajoute que si la commune n'avait plus le garage Calandreau, il faudrait peut-être prévoir un autre local de stockage.

Madame MAINGAUD demande si c'est une réelle nécessité pour les demandeurs d'avoir plus de terrain.

Monsieur FICHET rappelle que la première demande était subordonnée à la pose d'un abri pour leur piscine mais qu'aujourd'hui cela n'est pas le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

Monsieur BIBARD s'abstient.

⇒ POSE DE CAMERAS

Monsieur le Maire rappelle les vols de câbles dont a été victime la commune et informe que les câbles ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Aussi, compte tenu des récidives de ces infractions, Monsieur le Maire propose d'envisager la pose de caméras simples pour un coût d'environ 1000 € par système car il redoute que la compagnie d'assurance nous applique des franchises importantes.

Il serait bon de demander un chiffrage d'un système de surveillance homologué.

Monsieur BIBARD demande où en est l'opération « voisins vigilants ».

⇒ REFERENTS COMMUNAUX POUR LOGEMENT D'URGENCE SUD VENDEE LITTORAL

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour la mise en oeuvre d'un logement d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

A cet effet, il est demandé de désigner 2 élus référents par commune.

Mesdames MAINGAUD et NUNES GOUVEIA se portent volontaires et acceptent de participer à une formation dispensée par l'association SOS Femme Vendée.

Monsieur QUECHON demande si ce dispositif s'adresse aussi aux hommes.

⇒ DEMISSION DE MADAME PUBERT

Monsieur le Maire rappelle la volonté de Madame PUBERT de démissionner de ses fonctions d'ajointe et de conseillère municipale.

Il informe que le courrier doit être adressé au Préfet. Le Conseil Municipal doit se réunir ensuite dans les 15 jours qui suivent la validation par le Préfet.

Monsieur BIBARD demande la charge de travail des adjoints.

Monsieur BOISSEAU considère que c'est au maire de se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Monsieur BAUBINEAU reconnaît que Madame PUBERT s'est occupée du marché et souhaiterait qu'un adjoint se consacre à la communication

Monsieur QUECHON suit l'avis de Monsieur BOISSEAU et demande au maire son avis sur la nécessité de remplacer l'ajointe démissionnaire.

Monsieur BOISSEAU se réjouit du travail accompli par les commissions.

Madame WARNEZ se dit favorable à l'élection d'un nouvel adjoint, sinon cela remet en cause le poste de Madame PUBERT.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il aurait des difficultés à assumer toutes les réunions et ne trouve pas judicieux de fournir des charges supplémentaires aux deux autres adjoints.

Il convient aussi de reconnaître que Madame PUBERT a toujours accepté de remplacer les agents indisponibles à la cantine.

A ce sujet, Messieurs BAUBINEAU et BIBARD suggèrent de créer une liste de grands-parents disponibles pour éventuellement pallier à l'absence d'agent de service à la cantine.

Madame NUNES GOUVEIA fait savoir qu'elle serait disposée à faire des remplacements selon ses disponibilités.

Monsieur BIBARD soulève le problème de l'inscription des enfants à la cantine sur la nouvelle application et affirme que certains enfants mangent même sans être inscrits.

⇒ GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'une majoration de 10 € en cas de dépassement d'horaires, mais il n'a pas été précisé si cette pénalité était appliquée par enfant ou par famille.

La question sera débattue lors d'une prochaine réunion.

* * *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,
Yann PELLETIER

La secrétaire de séance,
Céline MAINGAUD